



ESTONIE

Numéros utiles

Numéros utiles

- ▶ Service consulaire de l'Ambassade : (372) 6311368
- ▶ Permanence de l'Ambassade : (372) 6311493
- ▶ Permanence de la Chancellerie consulaire (24h/24) : (372) 5169440.
- ▶ Police (politsei) : 110 (à partir d'un poste fixe ou d'un téléphone portable). Attention : **Interlocuteurs rarement anglophones. Appeler de préférence le 112 (numéro des urgences)**
 - Urgences médicales (kiirabi), pompiers (tuletorje), gaz (gaas) : 112 (à partir d'un poste fixe ou d'un téléphone portable). **Interlocuteurs anglophones.**

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Sécurité

Le développement de la criminalité de droit commun ne s'éloigne guère de la situation observée dans de nombreux pays européens. Le point de focalisation concerne la capitale, principale destination de voyage. L'accroissement des cas impliquant des touristes croît en proportion de l'augmentation de la fréquentation touristique. Le centre-ville ne présente pas plus de risques que les sites comparables des autres villes d'Europe.

La principale cause des agressions est le vol. La consommation de drogue préoccupe les autorités. La ville de Tallinn a jugé utile de mettre en place un programme sérieux de prévention. D'autres centres urbains sont concernés par la petite délinquance : Narva, Tartu.

Dans la capitale, les efforts de la police ont été suivis d'effets pour assurer la sécurité des voies les plus fréquentées. Les visiteurs doivent néanmoins faire preuve de prudence dans les zones plus isolées, jardins publics et espaces verts. Les quartiers périphériques sont à éviter : quartier industriel de Kopli, Lasnamäe, alentours du port.

La discrétion est recommandée au cours de déplacements dans les villes industrielles économiquement sinistrées : Narva, Sillamäe et Kothla-Järve.

Il est conseillé aux visiteurs de suivre quelques recommandations :

- ▶ ne jamais laisser sans surveillance ses effets personnels (notamment portefeuilles, appareils photographiques...), y compris dans les lieux publics, bars et restaurants
- ▶ éviter les endroits isolés
- ▶ ne pas déambuler en pleine nuit, même dans les quartiers touristiques
- ▶ prendre un taxi pour rentrer
- ▶ adopter un comportement responsable : éviter les propositions douteuses et se détourner des groupes d'individus suspects (marginiaux ou en état d'ivresse).
- ▶ les visites en groupe diminuent considérablement les risques.
- ▶ une assurance voyage comme celle proposée par les cartes bancaires de crédit, assortie d'une garantie de rapatriement, est conseillée.

Transports

Infrastructure routière

L'état des routes est moyennement satisfaisant, mais les grands axes de circulation, ayant fait l'objet d'importants et récents travaux de réfection, sont praticables en toutes saisons. La signalisation est déficiente, peu visible la nuit. Le marquage au sol est quasi-inexistant.

La législation locale impose que les véhicules soient équipés en période hivernale de pneus spéciaux (pneus neige, cloutés). Ceux-ci peuvent être installés dès le 1er octobre, mais doivent en tout état de cause l'être absolument avant le 1er décembre. Il est possible de les enlever à partir du 1er mars, ou avant le 1er mai au plus tard.

En cas d'accident, appeler obligatoirement la police, seule habilitée à dresser un constat. Ni les véhicules, ni les blessés ne doivent être déplacés.

La conduite s'effectue à droite. La vitesse maximale autorisée sur route est 90 km/h, en agglomération 50 km/h.

Attention : les phares doivent être allumés toute la journée en toutes saisons.

Le téléphone mobile n'est autorisé au volant qu'avec l'utilisation d'un kit "mains libres".

Les assurances automobiles européennes sont valables (à vérifier la mention EE sur la carte verte), y compris pour les véhicules de location. Un permis de conduire international n'étant plus nécessaire depuis l'entrée de l'Estonie dans l'Union Européenne, un permis de conduire français en cours de validité suffit. Il convient également de se munir de l'original de la carte grise du véhicule, exigée à l'entrée du territoire estonien.

Réseau ferroviaire

Les chemins de fer sont peu modernes, lents et inconfortables. Les voyageurs préfèrent les autocars, sûrs et réguliers, pour les liaisons intérieures, à l'exception du trafic de banlieue autour de Tallinn. Quatre lignes de voyageurs. L'une, Tallinn - Valga, permet de traverser tout le pays, les vendredis et dimanches seulement, en 4h30 (265 km).

Transport aérien

Compte tenu des dimensions restreintes du pays, les lignes aériennes intérieures sont assurées seulement avec les îles de Saaremaa et Hiiumaa. Il s'agit de liaisons peu fréquentes et les appareils sont de faible capacité.

"Estonian Air", compagnie nationale privatisée, disposant d'avions modernes et bien entretenus, assure des vols vers la Scandinavie, l'Europe occidentale et orientale.

Une liaison aérienne directe est assurée par Estonian Air entre Paris et Tallinn, de fin mars à fin octobre, les mardis, jeudis et dimanches.

Entrée / Séjour

a) Conditions d'entrée et de séjour des ressortissants français :

Les ressortissants français ne sont pas soumis au visa pour un séjour d'une durée maximale de trois mois en Estonie. La possession pendant le séjour en Estonie d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité suffit.

Pour un séjour supérieur à trois mois, il convient de faire sur place une demande de carte de séjour auprès de l'office local de la citoyenneté et des migrations (Kodakondsus - Ja Migratsiooniamet). La demande de permis de séjour nécessite le versement d'une taxe de 150 EEK (à peu près 10 euros) et sa délivrance implique que le demandeur remplisse certaines conditions financières, et possède des justificatifs de domicile et de couverture sociale. Toutes ces informations sont disponibles (notamment en anglais) sur le site www.mig.ee.

b) Entrée de l'Estonie dans l'espace Schengen :

Depuis le 21 décembre 2007, l'Estonie fait partie de l'espace Schengen qui regroupe 24 pays européens ayant aboli leurs frontières internes. Dès lors, les ressortissants étrangers (issus d'un Etat extérieur à l'UE) titulaires d'un titre de séjour délivré dans l'un de ces pays peuvent séjourner sans visa en Estonie jusqu'à 90 jours par semestre.

Néanmoins, et contrairement aux frontières intérieures maritimes et terrestres dont la levée est déjà effective, le contrôle des voyageurs en provenance d'un autre pays Schengen sera maintenu, pour des raisons techniques, jusqu'au 28 mars 2008 à l'aéroport de Tallinn.

Pays membres de l'espace Schengen : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Pays associés à l'espace Schengen : Islande, Norvège.

Santé

Il est recommandé d'éviter de boire l'eau du robinet, rendue parfois non potable par l'état encore déplorable des canalisations.

Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'information, consultez le site de l'[Assurance Maladie](#) en ligne.

La vaccination est recommandée mais non exigée contre les maladies suivantes: diphtérie, typhoïde, polyomyélite (DTP), BCG et rougeole pour les enfants. En saison d'été, l'encéphalite à tiques fait plusieurs victimes par an. Il est recommandé de se faire vacciner et de se promener dans les sous-bois soigneusement couverts (bras, jambes et pieds).

La qualité des soins est bonne. Le nombre d'hôpitaux est suffisant, l'équipement du même niveau que les pays européens. Les médicaments des grandes firmes pharmaceutiques sont disponibles dans les pharmacies. Une évacuation est toujours possible vers la Finlande (Helsinki est à 80 km de Tallinn) en cas de nécessité.

Une progression inquiétante du SIDA laisse craindre une expansion de l'épidémie hors de la population de toxicomanes au sein de laquelle la maladie était principalement limitée jusqu'à présent.

Numéros utiles

- ▶ Permanence consulaire : (371) 5169440 (24h/24)
- ▶ Ambulance : Appeler le 112 (véhicules dotés de dispositifs de réanimation)
- ▶ Service d'aide médicale d'urgence : Tallinna Kiirabi : Tél : 112 ou (372) 6971145, adresse :

Retkee 1A, Tallinn.

Centres médicaux d'urgence :

- ▶ Traumatologie / chirurgie : cardiologie : Hôpital de Mustamäe, clinique des urgences : Tél : (372) 6971093, adresse : J. Sutiste Tee 19, Tallinn.
- ▶ Pédiatrie : Hôpital pour enfants : Tél : (372) 6977146 ou (372) 6974194.
- ▶ Gynécologie-obstétrique : Hôpital central de Tallin ouest, Maison d'accouchement Pelgulinna, Docteur Naima Toomikas, Tél (372) 6665721 ou (372) 6665723, adresse : Sole 23, Tallinn.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de [l'institut Pasteur de Lille](#) et de [l'institut Pasteur de Paris](#).

Compléments

Us et coutumes

La Constitution ne reconnaît aucun culte ni religion d'Etat.

Législation locale

L'importation et l'exportation ainsi que l'usage hors contrôle médical des substances narcotiques et psychotropes sont interdits.

La possession de stupéfiants est systématiquement contrôlée lors du passage de la frontière (détection par chiens renifleurs), les contrevenants à la loi se voyant alors condamnés à des amendes et / ou à des peines de prison d'exécution immédiate.

Tolérance zéro en ce qui concerne le taux d'alcoolémie (les contrôles de police auprès des conducteurs sont fréquents).

Toute activité à caractère pornographique incluant la participation de mineurs de moins de 18 ans est strictement interdite : production, mais également diffusion de films, livres, revues...

Divers

Le climat septentrional est plutôt froid et humide, plus tempéré à proximité de la mer baltique. La température annuelle moyenne est de 4 à 6 degrés (l'hiver: -6 degrés, l'été 20 degrés celsius).

Les hivers sont longs avec alternance de pluies et de chutes de neige, les étés courts et généralement ensoleillés. La pluviométrie connaît une moyenne annuelle de 811 mm.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.